

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 529

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

Sécurité sécurité!

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 529 17 janvier 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Pierre Ghelfi
Yvette Jaggi

529

Fin de l'année de l'enfance. Laissons là les grandes perspectives pour nous limiter à un domaine concret, bien localisé et de plus directement maîtrisable: l'enfant et la circulation.

Le développement des villes s'est fait, se fait contre l'enfant; si les écoles sont mieux équipées, les crèches plus nombreuses, si d'une manière générale les enfants citadins disposent d'activités organisées variées, ils ont perdu la liberté de mouvement, la liberté toute simple de se mouvoir dans leur espace. L'appartement? Trop exigu et trop bruyant; la cour? un parking; le parc public? interdiction de marcher sur le gazon; la rue? dangereuse.

Cette rue qui fut le lieu de notre vie de gamin est devenue l'ennemi des enfants, une zone interdite. Chaque année en Suisse 3000 d'entre eux y sont blessés ou tués; un décès d'enfant sur quatre est dû à un accident de la circulation.

Pourtant l'année de l'enfance n'a pas vu se réaliser une mesure simple, qui, partout où elle a été introduite, a donné des résultats positifs: la limitation de vitesse à 50 km/h. Il faudrait au moins faire l'essai. Au vu des expériences on sait que:

- à 20 km/h les fractures de membres sont rares;
- à 30 km/h les accidents mortels sont rares;
- à 40 km/h les blessures à la tête peuvent être graves;
- à 50 km/h il y a plus de morts que de survivants;
- à 60 km/h les personnes âgées survivent rarement.

Pourtant le Conseil fédéral temporise car certains cantons boudent le projet. Fluidité du trafic oblige.

C'est que les morts de la route sont devenus notre pain quotidien, le tribut accepté d'un mode de vie; ils frappent moins notre sensibilité que les braquages de quelques gangsters qui hantent nos grandes villes. La revendication de sécurité renvoie aujourd'hui aux vols de sacs à main et aux hold-up, pas à la circulation qui tue; le convoyeur de fonds abattu, le bureau de poste cambriolé soulèvent notre indignation et nécessitent vengeance; l'enfant ou le vieillard tué sur un passage protégé est une fatalité facilement acceptée.

En même temps que le canton de Genève refuse un essai à 50 km/h, le Ministère public du bout du lac requiert et obtient une lourde peine contre un brigand italien, au nom de la sécurité. Toute une échelle de valeurs.

PS. Limiter sa vitesse à 50 km/h au maximum dans les localités, c'est bien; le faire savoir et comprendre aux autres usagers de la route en fixant à son véhicule l'auto-collant de l'Association suisse des transports, c'est mieux. Adresse utile: AST, Bahnhofstr. 8, 3360 Herzogenbuchsee.

DOMAINE PUBLIC

Merci !

Merci à tous les amis de « Domaine Public » qui nous ont déjà renouvelé leur soutien pour 1980. Un sérieux encouragement à poursuivre en toute liberté — pas de publicité, pas de subvention, on ne le répétera jamais assez! — cette tentative de presse critique.

Et les mutations techniques que vous avez peut-être notées en ce début d'année ne sont qu'un prélude vers d'autres améliorations... à suivre.

PS. Si vous aviez oublié, par malheur, de faire un cadeau: tous renseignements utiles en première page.